

PROCEDURE de PERMIS DE CONSTRUIRE Maison Individuelle	QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX	DELAI DE DROIT COMMUN
CERFA - Permis de Construire Maison Individuelle comprenant ou non des démolitions	Construction d'une maison individuelle ou ses annexes (garage > à 20m ² , etc...) Travaux sur construction existante (extension de + 20m ²) comprenant ou non des démolitions Aménagement pour l'habitation, changement de destination d'un bâtiment en habitation avec modification sur façade ou structures porteuses (transformation d'une grange, d'un commerce par ex)	2 mois (majoration possible)

PROCEDURE de PERMIS DE CONSTRUIRE de PERMIS D'AMENAGER 1 CERFA unique avec au choix :	QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX	DELAI DE DROIT COMMUN
Permis de construire comprenant ou non des démolitions	Nouvelle construction > à 20m ² autre qu'une maison individuelle (logement collectif, exploitation agricole, Etablissement Recevant du Public, etc...) ; construction de plus d'une maison individuelle sur le même terrain	
	Changement de destination d'un bâtiment avec modification sur façades ou structures porteuses : ex - 1 grange en commerce, une grange en plus d'un logement, 1 local artisanal en local commercial, etc...	3 mois (majoration possible)
	Changement de sous-destination d'un bâtiment avec modification sur façades ou structures porteuses uniquement pour les communes en carte communale ou PLU postérieur au 01/01/2016 : ex - banque en commerce, bâtiment agricole en bâtiment forestier, etc...	
Permis d'Aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions	Réalisation d'un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc de loisirs, etc...)	3 mois (majoration possible)
PROCEDURE de PERMIS DE DEMOLIR	QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX	DELAI DE DROIT COMMUN
CERFA - Permis de démolir	Démolition totale ou partielle d'un bâtiment protégé, ou situé en secteur protégé ou dans une commune ayant institué le permis de démolir	2 mois (majoration possible)

PROCEDURE de Permis modicatif	QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX	DELAI DE DROIT COMMUN
CERFA - Demande de modification d'un permis délivré en cours de validité	Modifications mineures (modification sur façade, modification de l'implantation, etc...)	* 2 mois pour un PC Maison Individuelle * 3 mois pour un permis
PROCEDURE de Tranfert d'un Permis	QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX	DELAI DE DROIT COMMUN
CERFA - Demande de transfert de permis délivré en cours de validité	Transfert de tout ou partie d'un permis à une autre personne	* 2 mois pour un PC Maison Individuelle * 3 mois pour un permis

CERFA

Quelle procédure pour quels travaux ?

- Télécharger un CERFA : www.service-public.fr (Rubrique "Logement/Urbanisme/Autorisation d'urbanisme" ou service en ligne et formulaires).
- Notice explicative pour vous aider à déterminer la procédure : elle est disponible en téléchargement avec le CERFA.
- Certaines demandes n'ont pas de CERFA : c'est le cas pour les demandes de prorogation qui se font sur papier libre.

PROCEDURE de CERTIFICAT D'URBANISME 1 CERFA unique avec au choix :	POURQUOI DEPOSER UN CU ?	DELAI DE DROIT COMMUN
Certificat d'Urbanisme -Cua (d'information)	Connaître les règles applicables au terrain (zonage carte communale ou PLU,etc...)	1 mois (pas de CU tacite)
	Connaître les limites administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique, etc...)	
	Connaître les taxes et participations d'urbanisme	
Certificat d'Urbanisme - Cub (opérationnel)	Idem Cua + : Savoir si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet	2 mois (pas de CU tacite)
	Connaître l'état des équipements publics (voies et réseaux)	
PROCEDURE de DECLARATION PREALABLE	QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX	DELAI DE DROIT COMMUN
CERFA - Construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes	Travaux sur une maison individuelle (extension < ou = à 20m ² de surface plancher <u>et</u> d'emprise au sol, modification de l'aspect extérieur, etc...) ou extension jusqu'à 40m ² de surface plancher et d'emprise au sol dans les communes à PLU*	1 mois (majoration possible)
	Construction d'une annexe à l'habitation < ou = à 20m ² de surface plancher <u>et</u> d'emprise au sol (abri de jardin, garage, véranda, piscine)	
	Edification d'une clôture d'une maison individuelle	
CERFA - Construction, travaux et aménagement non soumis à permis comprenant ou non des démolitions	Aménagement : lotissement (division d'un terrain en 1 ou plusieurs lots, camping, aire de stationnement, installation d'une caravane hors camping ou parc résidentiel de loisirs, etc...)	1 mois (majoration possible)
	Construction < à 20m ² de surface plancher <u>et</u> d'emprise au sol hors maison individuelle et/ou ses annexes	
	Changement de destination sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment , etc...	
CERFA - Lotissements et autres divisions foncières non soumis à Permis d'Aménager	Extension hors maison individuelle de 20m ² maximum de surface plancher <u>et</u> d'emprise au sol ou 40m ² maximum de surface plancher <u>et</u> d'emprise au sol dans les communes à PLU*	1 mois (majoration possible)
	Lotissement (division d'un terrain en 1 ou plusieurs lots)	

* Sous certaines conditions :

- Le projet doit se situer en zone urbaine.
- Le projet ne doit pas conduire à dépasser le seuil de recours à l'architecte soit 150m².